
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 18	Séance du mardi 06 novembre 2018 L'an deux mille dix-huit et le six novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 30 octobre 2018, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIEHL.
<u>Présents :</u> 15	
<u>Votants:</u> 18	<u>Sont présents:</u> Emmanuel RIEHL, Jean MATHIEU, Véronique VATAUX, Damien KREMPP, Claude SCHLOSSER, Brigitte JENIE, Françoise FOERSTER, Pascale PERNON, Jacques HENRY, Emmanuel LANTZ, François MOUCHOT, Christiane CHENIN, Malika FUNAZZI, Olivier COCHELIN, Sonia RING <u>Représentés:</u> Sylvie ORGEL, Adel BELAID, Armelle DASTILLUNG <u>Excusés:</u> <u>Absents:</u> <u>Secrétaire de séance:</u> Claude SCHLOSSER

Le maire informe l'assemblée du report du point 6 "Rapport de la CLECT" eu égard à de nouvelles révisions des Allocations compensatrices.

Objet: TRAVAUX EXPLOITATION FORET COMMUNALE - DE 2018 065

Le maire présente au conseil municipal le programme de travaux 2019 en forêt communale par l'Office National des Forêts pour :

- travaux d'exploitation en ATDO et prestations de bois de chauffage : 10 272,74 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer ce devis.

Objet: AVENANT TRAVAUX "MAISON DE SANTE" (maîtrise d'oeuvre) - DE 2018 066

VU les articles L.2241-1 et 5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics,

VU la loi 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

VU sa délibération du 05 mai 2015 programmant le projet de création de maison de santé et autorisant M. le Maire à engager l'ensemble des procédures de passation des marchés publics relatives au projet énoncé ci-dessus,

VU le marché de maîtrise d'œuvre attribué au groupement représenté par l'agence d'architecture DEFI ARCHI, notifié le 25 janvier 2016, pour un forfait provisoire de rémunération de 65 880,00 € HT (taux de 11,20% pour missions de base + 1,00% pour la mission OPC), soit 79 056,00 € TTC sur la base d'un montant prévisionnel de travaux de 540 000 € HT,

VU la délibération du conseil municipal en date du 3 janvier 2017 adoptant l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre,

CONSIDERANT les études au stade d'avant-projet définitif (APD) du projet et le montant prévisionnel définitif des travaux évalué à 890 200,17 € HT,

CONSIDERANT que l'augmentation du montant prévisionnel des travaux est liée à la réalisation d'options complémentaires et travaux supplémentaires d'ordre structurel, usuel et esthétique validées par la maîtrise d'ouvrage, et des travaux complémentaires et modificatifs demandés par les professionnels de santé validés par la maîtrise d'ouvrage.

CONSIDERANT qu'à ce titre, il y a lieu d'établir un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre afin de fixer la rémunération définitive du maître d'œuvre à 106 824,02 € HT (taux ramené à 11,00% pour missions de base + 1,00% pour la mission OPC), soit 128 188,82 € TTC.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 6 novembre 2018.

Après en avoir délibéré ;

Article 1^{er} :

Approuve le montant de rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre représenté par l'agence d'architecture DEFI ARCHI à 106 824,02 € HT, soit 128 188,82 € TTC, conformément au tableau des honoraires ci-joint.

Article 2 :

Adopte l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre de création d'une maison de santé, et autorise M. le Maire à le signer.

Objet: SUBVENTION 2018 (Football Club d'Abreschviller) - DE 2018 067

Le maire rappelle au conseil municipal la création d'une nouvelle association "Football Club d'Abreschviller" et présente la demande de subvention de démarrage.

Attendu les sommes déjà versées par la commune au titre des travaux pour la rénovation/réfection du stade, des vestiaires, pour un montant approximatif de 7 824 €, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser la subvention suivante pour 2018 :

- Football Club d'Abreschviller : 1 000 €.

Objet: SUBVENTION 2018 (Association Famille Compagnons de la Libération) - DE 2018 068

Le maire présente au conseil municipal la demande de subvention de l'Association Famille Compagnons de la Libération pour la fourniture et la pose d'une stèle commémorative qui sera installée sur le parvis de l'Hôtel de Ville à Sarrebourg.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser la subvention suivante pour 2018 :

- Association Famille Compagnons de la Libération : 200 €.

RIEHL Emmanuel
Maire d'Abreschviller

